

ACCUEIL | ÉLÈVES | PARENTS | PERSONNEL ENSEIGNANT | ADMINISTRATEURS | LE MINISTÈRE | NOUVELLES

Apprendre en Ontario

- ▶ Garde d'enfants
- ▶ Apprentissage des jeunes enfants
- ▶ Éducation élémentaire
- ▶ Éducation secondaire
- ▶ Éducation en langue française
- ▶ Éducation postsecondaire
- ▶ Formation des adultes

Emploi Ontario

Sujets populaires

Publications

Foire aux questions

Explorer le gouvernement

Renseignements

Manchette

ADMINISTRATEURS

Administration scolaire

ENVOYER | IMPRIMER

Santé et sécurité

Un environnement de travail sécuritaire est important pour tous les travailleurs. Il faut donc veiller à ce que le milieu scolaire soit sécuritaire pour les élèves, le personnel et les visiteurs.

Les conseils scolaires, les directions d'école et les enseignants ont accès à un bon nombre de ressources pour les aider à maintenir un environnement de travail sécuritaire :

- [Ressources du ministère du Travail](#)
- [Partenaires du système de santé et de sécurité au travail de l'Ontario](#)
- [Le curriculum](#)
- [Notes de service du sous-ministre de l'Éducation](#)

Ressources du ministère du Travail

Le [ministère du Travail](#) a pour mission de promouvoir des pratiques de travail sécuritaires, équitables et harmonieuses qui sont indispensables au mieux-être social et économique des Ontariennes et des Ontariens.

Voyez cette vidéo qui montre un inspecteur du ministère du Travail expliquant l'objet de ses visites aux laboratoires et ateliers dans les écoles.

TROUVER DES ÉCOLES

INSCRIVEZ-VOUS AU RÉSEAU ACCES

[Transcription](#) | [Appareil mobile](#)

De plus, ce ministère offre des ressources, telles que [Travailleur avisé, travailleur en santé!](#) – un ensemble complet de ressources destiné au personnel des écoles. Même si on y fait référence à d'anciennes versions du curriculum,

des leçons et activités qui peuvent être utiles au personnel enseignant et aux élèves y sont proposées.

Pour offrir un milieu sécuritaire et propice aux élèves et au personnel scolaire, il est essentiel que les pratiques en classe et l'environnement d'apprentissage soient conformes aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux sur la santé et la sécurité, y compris les suivants :

- [Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail](#)
- [Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail \(SIMDUT\)](#)
- [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#)

Partenaires du système de santé et de sécurité au travail de l'Ontario

Consultez le site Web du ministère du Travail pour trouver les liens vers les sites des [partenaires en santé et sécurité](#), dont les suivants :

L'[Association de santé et sécurité des services publics](#) (en anglais seulement) aide les organisations du secteur public de l'Ontario à identifier et à réduire les risques en milieu de travail afin de prévenir les blessures et les maladies. Elle offre ses services aux universités, collèges, conseils scolaires, municipalités, organismes de soins en établissement et de soins communautaires, aux services d'urgence de même qu'aux Premières nations.

La [Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail \(CSPAAT\)](#) favorise la santé et la sécurité en milieu de travail et fournit une indemnisation aux travailleurs sans égard à la responsabilité. Pour des renseignements sur la prévention, les formulaires de demande de prestations, les questions de santé, les programmes de retour au travail et des liens vers des sites d'autres organisations de santé et sécurité, visitez le site Web de la CSPAAT.

Le [School Boards Co-operative Inc.](#) offre aux conseils scolaires des services qui leur permettent d'offrir un lieu de travail sécuritaire, notamment des services favorisant l'assiduité et des services de gestion des demandes à la CSPAAT, de santé et sécurité et d'actuariat. Visitez le site Web pour y trouver des ressources.

Le site Web est en anglais seulement, mais les services et ressources sont disponibles en français.

Le curriculum

La sécurité fait partie des attentes d'apprentissage obligatoires du [curriculum](#) de l'Ontario. La sécurité est d'ailleurs intégrée de diverses façons dans chaque programme-cadre révisé de l'élémentaire et du secondaire, y compris dans la section santé et sécurité de l'introduction de chaque document, dans les exemples utilisés ainsi que dans les pistes de réflexion pour les enseignantes et enseignants.

La sécurité est abordée plus en profondeur dans les programmes-cadre suivants :

Secondaire :

- [Éducation artistique](#)
- [Éducation physique et santé](#)
- [Sciences](#)
- [Éducation technologique](#)

Élémentaire :

- [Éducation artistique](#)
- [Éducation physique et santé](#)
- [Sciences et technologie](#)

Les élèves participant à l'éducation coopérative et à l'expérience en milieu de travail doivent recevoir une formation sur la santé et la sécurité au travail. Les élèves inscrits dans un programme de la [Majeure Haute Spécialisation](#) doivent suivre une formation en santé et sécurité particulière à leur secteur de spécialisation.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, visitez les sites suivants :

- [Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience : Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario, 2000 \(PDF, 175 Ko\)](#)
- [Ressources pour la réussite des élèves](#)
- [Passeport Sécurité](#)

Notes de service du sous-ministre de l'Éducation

Notes de service du sous-ministre aux directrices et directeurs de l'éducation au sujet de la santé et de la sécurité des élèves et du personnel :

- [1er juin 2011](#) (PDF, 25 Ko)
- [14 juillet 2011](#) (PDF, 31 Ko)
- [19 septembre 2011](#) (PDF, 27 Ko)
- [9 janvier 2012](#) (PDF, 35 Ko)



FACEBOOK



Tweeter